



**ARRÊTÉ**  
**Portant autorisation de voirie**  
**réglementant temporairement la**  
**circulation sur le territoire de la**  
**Commune de St Christophe du**  
**Ligneron**

Le Maire de la Commune de Saint Christophe du Ligneron ;

Vu les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la demande présentée le 27 novembre 2025 par CIRCET FRANCE – 14 Av. du Lion, 83210 SOLLIES-PONT, en vue de procéder à la maintenance du réseau télécom au cours de l'année 2024,

Considérant que pour assurer et préserver la sécurité des usagers de la voie publique et le bon déroulement des travaux, il y a lieu de prendre des mesures de police circonstanciées.

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup> : Mesures temporaires de circulation et de stationnement**

Du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Décembre 2026, CIRCET France va procéder à la maintenance du réseau télécom comprenant les travaux suivants :

- Génie Civil
- Tirage
- Raccordement et plantation d'appuis
- Pose, dépose, remplacement d'appuis

Pour les besoins du chantier et pour des raisons de sécurité, la circulation pourra être alternée par panneaux B15 – C18 ou par feux.

Le stationnement sera supprimé dans l'emprise des interventions.

**Article 2 : Dispositions particulières**

Le pétitionnaire s'engage à remettre en parfait état la voirie après l'exécution des travaux.

**Article 3 : Signalisation**

Durant son intervention, l'entreprise sera responsable de la sécurité des travaux, ainsi que de la signalisation du chantier qui devra être visible de jour comme de nuit si nécessaire. Celle-ci sera conforme à la signalisation des chantiers temporaires fixes.

.../...

.../...

**Article 4 :** **Ampliation du présent arrêté sera adressé à :**

- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière de Challans
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Challans
- Aux Services Techniques

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Un exemplaire du présent document sera affiché en mairie pendant une période de 15 jours aux fins de publication.

Fait à St Christophe du Ligneron,  
Le 5 janvier 2026,  
Thierry RICHARDEAU,  
Maire de Saint Christophe du Ligneron.



Pour le Maire  
L' Adjoint délégué

**Jean Claude BIRON**